

## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 4 avril 2022, à l'adoption des règlements suivants :

- règlement n° 288-1-2022 intitulé Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation ;
- règlement n° 300-2-2022 intitulé Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 300-2021 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin;
- règlement n° 305-2022 intitulé Règlement constituant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales;
- règlement n° 302-2022 intitulé Règlement concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable de la Ville de Lavaltrie.

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 5 avril 2022.

Marie-Josée Charron, greffière